

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2021 – 20 h

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Guillaume DUCOLOMB, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Claire TRICHON, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle VAUDRAY

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance M. Christian CONAND

I – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 15 JANVIER 2021

Le compte rendu du 15 janvier 2021 est validé à l'unanimité.

II – FINANCE COMMUNALES

2-1 Investissements 2021

Une première approche des investissements prévus en 2021 est abordée.

Le principal investissement porte sur le projet d'aménagement du bourg, mais d'autres sont en discussion : voirie, protection incendie, bâtiments communaux...

Les conseillers sont invités à y réfléchir, le budget sera abordé lors du prochain conseil.

2-2 Subventions aux associations

La commission vie associative s'est réunie pour l'attribution des subventions 2021 aux associations.

Il a été tenu compte de la trésorerie de chacune, de leur activité. Certaines associations n'ont pas fait de demande, mais bénéficient d'aide matérielle (locaux, prêt de barrières, panneaux, véhicules...) de la part de la commune. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la répartition des subventions à accorder aux associations locales.

La municipalité est ouverte à toute demande, pour aider financièrement ou dans l'organisation de manifestation exceptionnelle.

Bénéficiaires	Montant de la subvention accordée
Associations communales: subventions annuelles	
Amicale des pompiers	400
Chorale du canton de Lhuis	700
Foot entente Bas Bugey Rhône	400
Echo du nant	300
BARRAC	300
Jeunes de Lhuis	500
Jeunes sapeurs-pompiers	600
Forestiers du Monde	200
Bibliothèque - délégation de service public - convention avec le CD 01	
Lire à Lhuis - frais de fonctionnement	500

III – AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Demande de dérogation

Une famille de Lhuis demande à scolariser son enfant à Brégnier-Cordon.

L'école ayant subi une fermeture de classe, et le nombre d'élèves scolarisés continuant de baisser, la municipalité ne peut pas donner une suite favorable à cette requête.

Le deuxième enfant d'une fratrie d'un foyer du village va suivre son frère à l'école de Montalieu-Vercieu à la prochaine rentrée scolaire.

3-2 Convention de participation des communes extérieures aux frais scolaires

Une convention va être mise en place, signée avec les communes d'Innimond et Marchamp pour couvrir les frais de scolarité (bâtiments, frais de personnel, garderie, assurance, chauffage, entretien...) de leurs enfants scolarisés à Lhuis. Le montant des frais s'élève à 1994 € /élève / an.

Cette convention aura un effet rétroactif pour l'année 2019-2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de participation des communes extérieures aux frais scolaires.

IV – URBANISME

Afin de redynamiser la commune, augmenter les effectifs de l'école, en permettant la venue de nouveaux ménages, la municipalité étudie la création d'un lotissement sur une parcelle lui appartenant à Charentonod au lieu-dit les Crêtes.

Un projet privé est également en cours

Dans le cadre du PLU les deux ne pourront se faire en même temps, une zone sera prioritaire sur l'autre.

La commission attend des éléments techniques, tarifaires, pour pouvoir prendre une décision définitive lors du prochain conseil municipal.

V – VOIRIE - RESEAUX

5-1 Traversée du bourg

- **Début des travaux** : Le début des travaux est prévu début avril pour une durée d'environ 18 mois.
- **Contrôle extérieur** : La commune va faire procéder à une vérification des réseaux et leur bonne conformité. Pour cela elle a retenu une société indépendante (ADTEC) qui procédera à une inspection par caméra. Montant de son intervention 4214 € HT.
- **Financement** : 2 emprunts seront réalisés pour financer le projet auprès du Crédit Agricole Centre Est de Lagnieu :
 - 1° emprunt : 300 000 €, sur 20 ans, au taux fixe de 0.59% ; mensualités de 1 325.51 €
 - 2° emprunt : 215 000 €, €, sur 20 ans, au taux fixe de 0.59% ; mensualités de 949.95 €Soit un coût annuel des 2 emprunts pour la commune de 31 108.88 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les conditions financières.

5-2 Réfection de la voirie

Suite à l'aménagement de la traversée du village, la commune de Lhuis procèdera à des travaux sur les RD 41 et 79 dénommées rue du Pont de Groslée, route d'Innimond, rue du Bourg, qui sont situées dans l'emprise du domaine public.

Le Département de l'Ain transférera la maîtrise d'ouvrage du renouvellement de la couche de roulement et du marquage des RD 41 et 79 à la Commune de Lhuis. Le financement de l'opération d'investissement est assuré par la Commune et de ce fait, le Département de l'Ain versera à la commune une participation financière d'un montant forfaitaire de 66 900 euros.

Une convention est établie précisant les engagements respectifs entre les deux parties.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention entre le Département de l'Ain et la commune de Lhuis.

5-3 Travaux sur chemins forestiers

Le chemin accédant aux coupes de bois communales situées au Faillis nécessite la pose de renvois d'eau pour un montant de 2 016 € TTC. Ce chemin étant commun à Marchamp et Lhuis, le partage des frais se fera à 50% pour chacune des communes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de participer à 50 % au montant des travaux.

VI – BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

6-1 Restaurant

La cession des éléments corporels avec le nouveau restaurateur, M Fabrice Detournay, est imminente. Le montant est de 6 500 €. La licence IV reste propriété de la commune. Un prêt à usage sera établi à cet effet.

Le bail sera de 9 ans et un loyer fixé à 700 €/mois. Pour tenir compte des restrictions dues à la crise de la Covid le loyer sera minoré à 100 €/mois en attendant que la situation redevienne normale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conclure le bail commercial et approuve la cession des éléments corporels à M. Fabrice Detournay.

6-2 Renouvellement du bail de location Certelles sud

Le conseil municipal décide de reconduire à l'unanimité le bail de M. Bruno Lambert pour les parcelles F444 et F446 (48 ares) situées Certelles Sud.

Montant du loyer : 51.78€ /an.

6-3 Four de Saint-Martin

Le devis de l'entreprise BERTULESSI J. CARRELAGE pour un montant de 9.441.80 € H.T. a été validé.

Une subvention du Département de l'Ain d'environ 30 % sera accordée.

VII – DECHETERRIE

A compter du 1^{er} avril 2021, les conditions d'accès à la déchetterie sont modifiées : au-delà de 25 passages par foyer, les particuliers devront s'acquitter d'un droit d'accès d'un montant de 8 € par passage.

Pour information pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021 le seuil sera de 20 passages.

La municipalité déplore ces restrictions et l'augmentation du coût de traitement des déchets.

VIII – SIVOM

La commune contribuera à hauteur de 59 940 € pour 2021. Calculée au prorata du nombre d'habitants de chacune des communes adhérentes, cette somme sert à financer le gymnase et la crèche de Briord ainsi que le centre de loisirs de Serrières-de-Briord.

IX – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

9-1 Cimetière

Les travaux d'enrobé seront réalisés dans l'année.

Concernant les cyprès, une demande d'un administré a été de ne couper que la moitié de ces arbres. Le conseil municipal à l'unanimité a rejeté cette demande.

9-2 Chasse

Le médiateur mandaté par les deux sociétés de chasse de Lhuis a rendu son rapport d'arbitrage :

- Nouveau territoire 50/50
- Modification des statuts
- Harmonie des cotisations
- Possibilité aux membres d'adhérer à l'autre société de chasse, sans droit de vote aux assemblées générales
- Mise en place à partir de la saison 2021.

9-3 Abattage arbre

Proche des bâtiments scolaires, un arbre dans l'arborétum menace de tomber. L'entreprise Brun à Lhuis est retenue pour procéder à son abattage pour un coût de 960 € TTC.

9-4 Numérisation de photos

Dans le cadre du classement des archives de la commune, des photos de l'ancienne école ménagère de Lhuis seront numérisées et mise en ligne sur le site www.archives-communales-ain.fr créé par le Centre de Gestion de l'Ain.

9-5 Application ILLIWAPP

Cette application permet aux administrés de recevoir les informations communales, associatives sur leur smartphone. Application complémentaire au site web et à la page Facebook de la commune.

Coût de cette application pour la commune : 150 € TTC / an.

9-6 Courriers

Un commerçant ambulant propose la vente de pizzas à emporter un soir par semaine sur la place de Lhuis. Afin de faciliter le démarrage du nouveau restaurateur, la municipalité ne donne pas une suite favorable à cette demande.

Le Maire informe que le mécanisme de l'horloge va être changé courant avril par l'entreprise Bodet Campanaire. Coût 3480 € TTC.

Séance levée à 23h00

Compte-rendu co-rédigé par le secrétaire de séance et le Maire.

Informations Générales

**L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes aura lieu vendredi 2 avril 2021
à 20h30 - Salle polyvalente de Lhuis**



**Suivez l'actualité de
LHUIS
en temps réel
avec l'application illiwap**

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, consignes sanitaires, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

1

**Téléchargez l'application
illiwap**



Sur votre Google Play (Android)



Sur votre AppStore (iOS)

2

Recherchez votre commune

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application



OU

Scannez le QRCode via
le lecteur intégré

3

Suivez votre commune
Cliquez sur le bouton SUIVRE
pour vous abonner à
l'actualité de la commune



Recevez les notifications sur votre smartphone
Tous les messages que vous recevrez seront
disponibles dans le fil d'actualité de votre
application pendant 30 jours



illiwap, c'est l'appli !

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de
téléphone, aucune
coordonnée, pas de fichier
GRATUITE
Téléchargement gratuit et
sans engagement